

Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes

Réfection de l'enrochement de protection au-dessus
du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine par le

Projet : MTQ
Numéro de dossier : 3211-02-276

Liste par ministère ou organisme

no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire	Date
1.	Ministère des Affaires municipales et Habitation	Direction à la métropole et aux affaires métropolitaines	Éliane Sfer	2018-02-20
2.	Ministère de la Sécurité publique	Direction de la sécurité civile et de la sécurité incendie de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides	Sébastien Doire	2019-03-08
3.	Ministère de la Culture et des Communications	Direction générale de la métropole	Danielle Dubé	2018-03-27
4.	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Direction générale du secteur métropolitain et sud	Monia Prévost	2019-06-11
5.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction régionale de Montréal et Laval	Marie Lapierre	2019-03-15
6.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise climatique	Alexandra Roio	2019-06-10
7.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction des politiques climatiques - adaptation aux changements climatiques	Catherine Gauthier	2019-06-03
8.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise hydrique	François Godin	2019-05-29
9.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	biodiversité-EFMVS	Jean-Pierre Laniel	2014-12-22
10.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	biodiversité-EEE	Line Couillard	2018-09-06
11.				
12.				
13.				
14.				
15.				
16.				

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Rétablissement de l'enrochement de protection au-dessus du pont-tunnel Louis-Hippolyte La Fontaine	
Initiateur de projet	ministère des Transports	
Numéro de dossier	3211-02-276	
Dépôt de l'étude d'impact	2014-10-20	
Présentation du projet : Le pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine est situé sur le territoire des villes de Montréal et de Longueuil. Il permet à l'autoroute 25 de franchir le fleuve Saint-Laurent. Cet ouvrage est recouvert d'un enrochement de protection qui en assure la stabilité.		
La portion visée par le présent projet, construite vers 1964, permet de relier l'île Charron à l'île de Montréal. La réfection de l'enrochement de protection est désormais devenue nécessaire en raison de son érosion graduelle au fil du temps. Le tunnel étant composé de caissons préfabriqués et submergés, cet enrochement est un élément essentiel pour assurer la stabilité de l'ouvrage.		
Le projet du MTQ a donc essentiellement pour objectif de rétablir l'épaisseur minimale de cet enrochement, soit 1,83 m. Son rétablissement couvrira une superficie de près de 13 000 m ² .		
Il est prévu que ces travaux soient réalisés en 2020 et devraient s'échelonner sur environ six semaines.		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	MAMH	
Direction ou secteur	Direction à la métropole et aux affaires métropolitaines	
Avis conjoint	A compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	06 - Montréal	
Région	Choisissez un élément.	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentées, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

2

**Avis de recevabilité à la suite
du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires**

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

L'étude d'impact est recevable et le projet est acceptable dans sa forme actuelle, donc je ne souhaite plus être consulté sur ce projet

- **Thématiques abordées** : Cliquez ici pour entrer du texte.
- **Référence à l'étude d'impact** : Cliquez ici pour entrer du texte.
- **Texte du commentaire** : Cliquez ici pour entrer du texte.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Choisissez une réponse

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

3

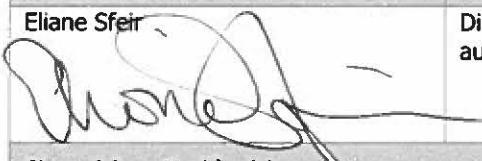
Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Cliquez ici pour entrer du texte.

Le projet est acceptable tel que présenté

Signature(s)

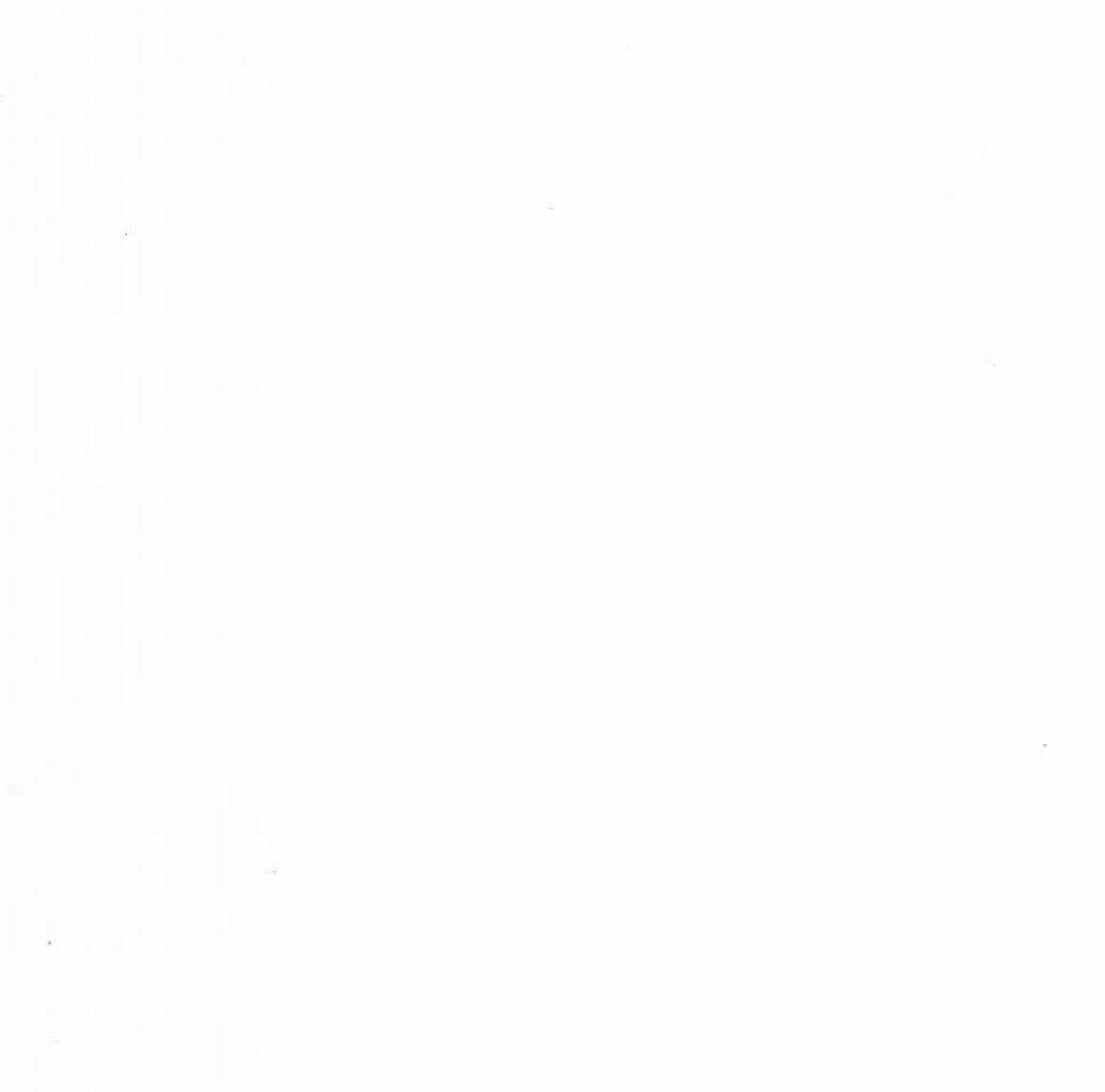
Nom	Titre	Signature	Date
Eliane Sfeir 	Directrice à la métropole et aux affaires métropolitaines		2018-02-20

Clause(s) particulière(s)

Cliquez ici pour entrer du texte.

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures.



Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux.

Choisissez un bloc de construction.

Choisissez un bloc de construction.

Choisissez un bloc de construction.

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Rétablissement de l'enrochement de protection au-dessus du pont-tunnel Louis-Hippolyte La Fontaine	
Initiateur de projet	ministère des Transports	
Numéro de dossier	3211-02-276	
Dépôt de l'étude d'impact	2014-10-20	
Présentation du projet : Le pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine est situé sur le territoire des villes de Montréal et de Longueuil. Il permet à l'autoroute 25 de franchir le fleuve Saint-Laurent. Cet ouvrage est recouvert d'un enrochement de protection qui en assure la stabilité.		
La portion visée par le présent projet, construite vers 1964, permet de relier l'île Charron à l'île de Montréal. La réfection de l'enrochement de protection est désormais devenue nécessaire en raison de son érosion graduelle au fil du temps. Le tunnel étant composé de caissons préfabriqués et submergés, cet enrochement est un élément essentiel pour assurer la stabilité de l'ouvrage.		
Le projet du MTQ a donc essentiellement pour objectif de rétablir l'épaisseur minimale de cet enrochement, soit 1,83 m. Son rétablissement couvrira une superficie de près de 13 000 m ² .		
Il est prévu que ces travaux soient réalisés en 2020 et devraient s'échelonner sur environ six semaines.		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère de la sécurité publique	
Direction ou secteur	DRMLL	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	06 - Montréal	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentées, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	L'étude d'impact est recevable et le projet est acceptable dans sa forme actuelle, donc je ne souhaite plus être reconsulté sur ce projet
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?	
<ul style="list-style-type: none">Thématisques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.	

Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			
Cliquez ici pour entrer du texte.			

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

2

Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

L'étude d'impact est recevable

- Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Oui, je souhaite être consulté lors de l'analyse environnementale du projet

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

3

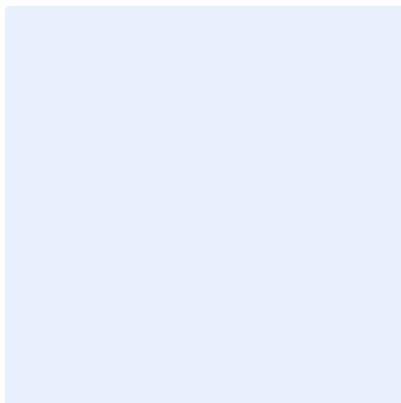
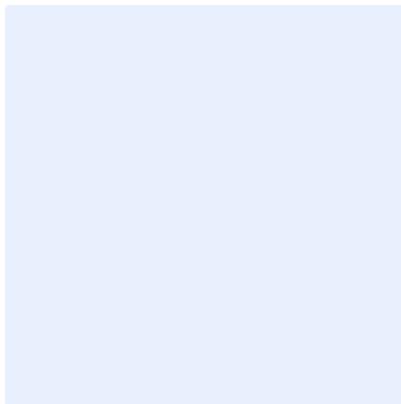
Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?	Le projet est acceptable tel que présenté		
Cliquez ici pour entrer du texte.			
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Sébastien Doire	Directeur régional par intérim		2019-03-08
Clause(s) particulière(s)			
Cliquez ici pour entrer du texte.			

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures.



Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux.

Choisissez un bloc de construction.

Choisissez un bloc de construction.

Choisissez un bloc de construction.

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Rétablissement de l'enrochement de protection au-dessus du pont-tunnel Louis-Hippolyte La Fontaine	
Initiateur de projet	ministère des Transports	
Numéro de dossier	3211-02-276	
Dépôt de l'étude d'impact	2014-10-20	
Présentation du projet : Le pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine est situé sur le territoire des villes de Montréal et de Longueuil. Il permet à l'autoroute 25 de franchir le fleuve Saint-Laurent. Cet ouvrage est recouvert d'un enrochement de protection qui en assure la stabilité.		
La portion visée par le présent projet, construite vers 1964, permet de relier l'île Charron à l'île de Montréal. La réfection de l'enrochement de protection est désormais devenue nécessaire en raison de son érosion graduelle au fil du temps. Le tunnel étant composé de caissons préfabriqués et submergés, cet enrochement est un élément essentiel pour assurer la stabilité de l'ouvrage.		
Le projet du MTQ a donc essentiellement pour objectif de rétablir l'épaisseur minimale de cet enrochement, soit 1,83 m. Son rétablissement couvrira une superficie de près de 13 000 m ² .		
Il est prévu que ces travaux soient réalisés en 2020 et devraient s'échelonner sur environ six semaines.		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Minsitère de la Culture et des Communications	
Direction ou secteur	Direction générale de la métropole	
Avis conjoint	Direction de l'archéologie	
Région	06 - Montréal	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentées, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	<input type="button" value="Choisissez une réponse"/>
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?	
<ul style="list-style-type: none">• Thématisques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.• Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.• Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.	

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

2

**Avis de recevabilité à la suite
du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires**

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

- Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Choisissez une réponse

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3

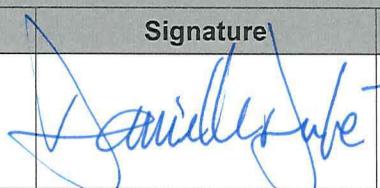
Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Le projet est acceptable tel que présenté

Sur les sujets qui relèvent de ses champs de compétences et sur la base des documents soumis à son attention dans le dossier 3211-02-276, le Ministère n'a pas de commentaires à formuler.

Signature(s)

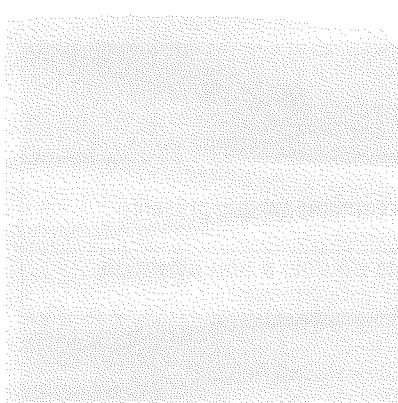
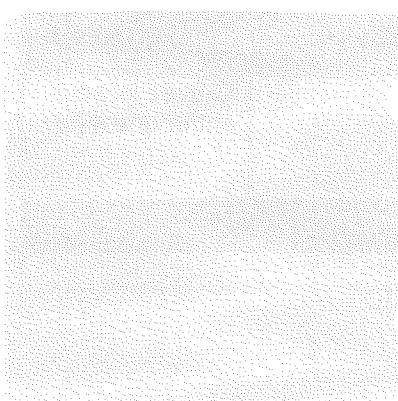
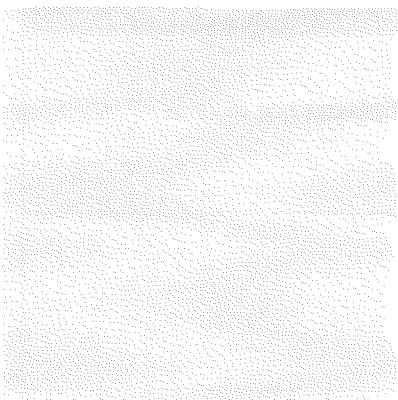
Nom	Titre	Signature	Date
Danielle Dubé	Directrice générale de la métropole		2018-03-27

Clause(s) particulière(s)

Cliquez ici pour entrer du texte.

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures.



Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux.

Choisissez un bloc de construction.

Choisissez un bloc de construction.

Choisissez un bloc de construction.

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'EVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Rétablissement de l'enrochement de protection au-dessus du pont-tunnel Louis-Hippolyte La Fontaine	
Initiateur de projet	Ministère des Transports	
Numéro de dossier	3211-02-276	
Dépôt de l'étude d'impact	2014-10-20	
Présentation du projet : Le pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine est situé sur le territoire des villes de Montréal et de Longueuil. Il permet à l'autoroute 25 de franchir le fleuve Saint-Laurent. Cet ouvrage est recouvert d'un enrochement de protection qui en assure la stabilité.		
La portion visée par le présent projet, construite vers 1964, permet de relier l'île Charron à l'île de Montréal. La réfection de l'enrochement de protection est désormais devenue nécessaire en raison de son érosion graduelle au fil du temps. Le tunnel étant composé de caissons préfabriqués et submergés, cet enrochement est un élément essentiel pour assurer la stabilité de l'ouvrage.		
Le projet du MTQ a donc essentiellement pour objectif de rétablir l'épaisseur minimale de cet enrochement, soit 1,83 m. Son rétablissement couvrira une superficie de près de 13 000 m ² .		
Il est prévu que ces travaux soient réalisés en 2020 et devraient s'échelonner sur environ six semaines.		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	
Direction ou secteur	Direction générale du secteur métropolitain et sud	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	16 - Montérégie	
Région	06 - Montréal	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentées, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact	
Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	Choisissez une réponse
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?	
<ul style="list-style-type: none">• Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.• Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.• Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.	

Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			
Cliquez ici pour entrer du texte.			

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

2

**Avis de recevabilité à la suite
du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires**

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

- Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Choisissez une réponse

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Le projet est acceptable tel que présenté

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a procédé à l'analyse de l'ensemble des documents transmis par l'initiateur du projet en fonction de ses champs de compétences faune et forêt.

L'acceptabilité environnementale du projet est conditionnelle au respect des engagements de l'initiateur présentés dans le document de réponses du ministère des Transports daté de mai 2019. Étant donné qu'une compensation pourrait être exigée en fonction des résultats des suivis après les travaux, l'acceptabilité du projet est également tributaire au respect des conditions suivantes :

- L'initiateur doit réaliser un suivi du retour du dépôt des sédiments sur l'enrochement entre les chaînages 0 +945 et 1 +045. Le suivi devra être réalisé aux années 1, 3 et 5 après les travaux ou jusqu'à satisfaction des autorités concernées. Les résultats devront être transmis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) au plus tard trois mois après la prise des mesures.
- L'initiateur doit réaliser la caractérisation des herbiers sur l'enrochement actuel avant le début des travaux. Les résultats devront être transmis au MELCC au plus tard trois mois après la caractérisation.

À la lumière des résultats de ces suivis, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pourrait exiger de l'initiateur la réalisation d'une compensation qui serait établie par les autorités concernées. Dans le contexte où une compensation serait exigée, les résultats du suivi des herbiers permettront d'orienter la compensation, en fonction des caractéristiques de l'habitat détruit.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Monia Prévost	Directrice		2019-06-11

Clause(s) particulière(s)

Cliquez ici pour entrer du texte.

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures.

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux.

Choisissez un bloc de construction.

Choisissez un bloc de construction.

Choisissez un bloc de construction.

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Rétablissement de l'enrochement de protection au-dessus du pont-tunnel Louis-Hippolyte La Fontaine	
Initiateur de projet	MTMDET	
Numéro de dossier	3211-02-276	
Dépôt de l'étude d'impact	2014-11-01	
Présentation du projet : Cliquez ici pour entrer du texte.		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	MDDELCC	
Direction ou secteur	Vous devez choisir votre direction ou secteur	
Autre ou avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	06 - Montréal	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentées, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

2

**Avis de recevabilité à la suite
du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires**

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

L'étude d'impact est recevable

- Thématisques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Oui, je souhaite être consulté lors de l'analyse environnementale du projet

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Marie Lapierre	Analyste - Milieux naturels et hydriques		2018-09-28

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

3

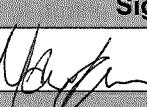
Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Le projet est acceptable tel que présenté

Cliquez ici pour entrer du texte.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Marie Lapierre	Analyste - Milieux naturels et hydriques		2019-03-15

Clause(s) particulière(s)

Cliquez ici pour entrer du texte.

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Rétablissement de l'enrochement de protection au-dessus du pont-tunnel Louis-Hippolyte La Fontaine	
Initiateur de projet	ministère des Transports	
Numéro de dossier	3211-02-276	
Dépôt de l'étude d'impact	2014-10-20	

Présentation du projet : Le pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine est situé sur le territoire des villes de Montréal et de Longueuil. Il permet à l'autoroute 25 de franchir le fleuve Saint-Laurent. Cet ouvrage est recouvert d'un enrochement de protection qui en assure la stabilité.

La portion visée par le présent projet, construite vers 1964, permet de relier l'île Charron à l'île de Montréal. La réfection de l'enrochement de protection est désormais devenue nécessaire en raison de son érosion graduelle au fil du temps. Le tunnel étant composé de caissons préfabriqués et submergés, cet enrochement est un élément essentiel pour assurer la stabilité de l'ouvrage.

Le projet du MTQ a donc essentiellement pour objectif de rétablir l'épaisseur minimale de cet enrochement, soit 1,83 m. Son rétablissement couvrira une superficie de près de 13 000 m².

Il est prévu que ces travaux soient réalisés en 2020 et devraient s'échelonner sur environ six semaines.

Présentation du répondant	
Ministère ou organisme	MELCC
Direction ou secteur	Direction de l'expertise climatique
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.
Région	

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentées, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématisques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

2

**Avis de recevabilité à la suite
du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires**

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

- Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Choisissez une réponse

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3

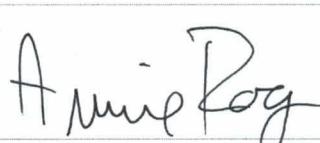
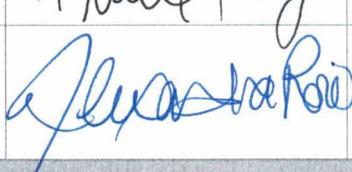
Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Le projet est acceptable tel que présenté

L'initiateur du projet a répondu de manière satisfaisante aux exigences de la Direction de l'expertise climatique (DEC) en matière de quantification des émissions de gaz à effet de serre (GES) du projet. Pour la question de la compensation des émissions de GES, étant donné que des orientations sont en cours d'élaboration au MELCC en ce moment, il serait souhaitable que l'initiateur soumette son projet au MELCC préalablement à sa concrétisation.

Signature(s)

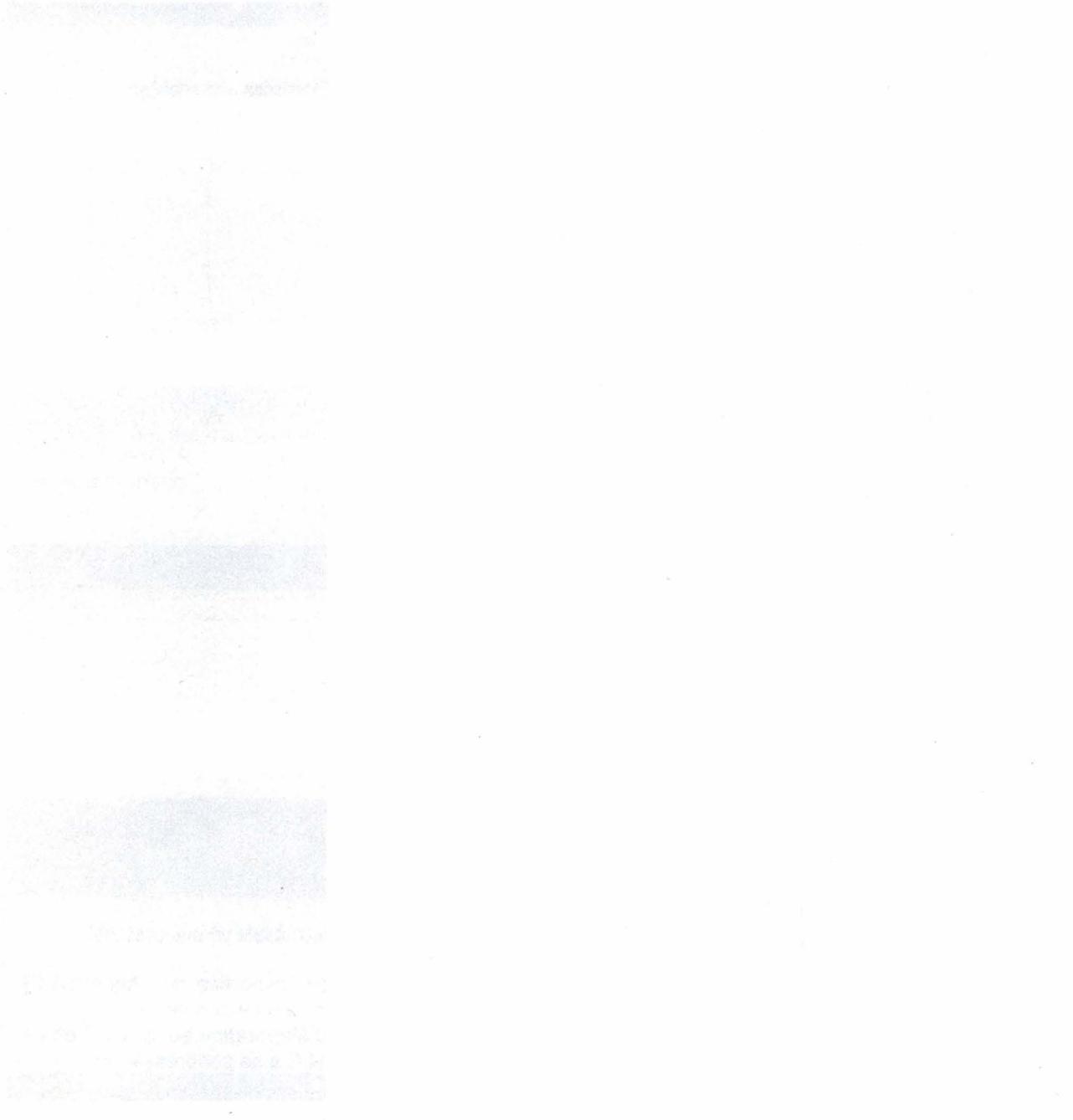
Nom	Titre	Signature	Date
Benoît Lacroix	Ingénieur		2019-06-10
Annie Roy	Ingénierie, coordonnatrice		2019-06-10
Alexandra Roio	Directrice de l'expertise climatique		2019-06-10

Clause(s) particulière(s)

Cliquez ici pour entrer du texte.

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures.



Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux.

Choisissez un bloc de construction.

Choisissez un bloc de construction.

Choisissez un bloc de construction.

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Rétablissement de l'enrochement de protection au-dessus du pont-tunnel Louis-Hippolyte La Fontaine	
Initiateur de projet	ministère des Transports	
Numéro de dossier	3211-02-276	
Dépôt de l'étude d'impact	2014-10-20	
Présentation du projet : Le pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine est situé sur le territoire des villes de Montréal et de Longueuil. Il permet à l'autoroute 25 de franchir le fleuve Saint-Laurent. Cet ouvrage est recouvert d'un enrochement de protection qui en assure la stabilité.		
La portion visée par le présent projet, construite vers 1964, permet de relier l'île Charron à l'île de Montréal. La réfection de l'enrochement de protection est désormais devenue nécessaire en raison de son érosion graduelle au fil du temps. Le tunnel étant composé de caissons préfabriqués et submergés, cet enrochement est un élément essentiel pour assurer la stabilité de l'ouvrage.		
Le projet du MTQ a donc essentiellement pour objectif de rétablir l'épaisseur minimale de cet enrochement, soit 1,83 m. Son rétablissement couvrira une superficie de près de 13 000 m ² .		
Il est prévu que ces travaux soient réalisés en 2020 et devraient s'échelonner sur environ six semaines.		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	MELCC	
Direction ou secteur	Direction des politiques climatiques (DPC) - adaptation aux changements climatiques	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région		

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentées, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.

Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

2

**Avis de recevabilité à la suite
du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires**

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subéquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

- Thématisques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Choisissez une réponse

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Le projet est acceptable tel que présenté

À notre connaissance, l'unique référence aux changements climatiques dans la documentation relative à ce dossier, qui est disponible sur le Registre des évaluations environnementales, se trouve à la p.3 du « Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement » qui date d'octobre 2018. Il y est écrit qu'« Une marge de ±2,5 m a été prévue afin de considérer une possible variation à la baisse du niveau d'eau reliée aux changements climatiques ».

Effectivement, la baisse anticipée du niveau d'eau dans le Saint-Laurent est un impact des changements climatiques important à intégrer dans la conception du projet. Nous aimerions savoir sur la base de quelles données cette marge de manœuvre a-t-elle été définie à 2,5 m?

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Julie Veillette	Conseillère		2018-03-13
Virginie Moffet	Coordonnatrice en adaptation		2018-03-13
Catherine Gauthier	Directrice		2018-03-13

Clause(s) particulière(s)

Cliquez ici pour entrer du texte.

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

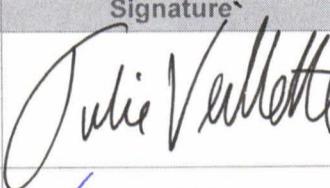
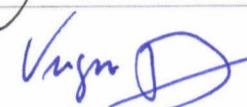
3

Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?	Le projet est acceptable tel que présenté
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Cliquez ici pour entrer du texte. Dans notre avis du 13 mars 2019, la DPC demandait sur la base de quelles données la marge de manœuvre de 2,5 m, pour considérer une possible variation à la baisse du niveau d'eau reliée aux changements climatiques, avait été définie. Dans le document de réponses aux questions du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant la prise en compte des changements climatiques (mai 2019), il est expliqué que la marge de sécurité est principalement liée au dégagement de la voie navigable ainsi qu'à la mobilité du lit du fleuve. En plus, comme les niveaux d'étiage dans le fleuve sont de plus en plus présents, il est encore plus important de maintenir une profondeur d'eau minimale.

La DPC juge cette réponse satisfaisante.

Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Julie Veillette	Spécialiste adaptation aux changements climatiques		2019-06-03
Virginie Moffet	Coordonnatrice		2019-06-03
Catherine Gauthier	Directrice		2019-06-03

Clause(s) particulière(s)

Cliquez ici pour entrer du texte.

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

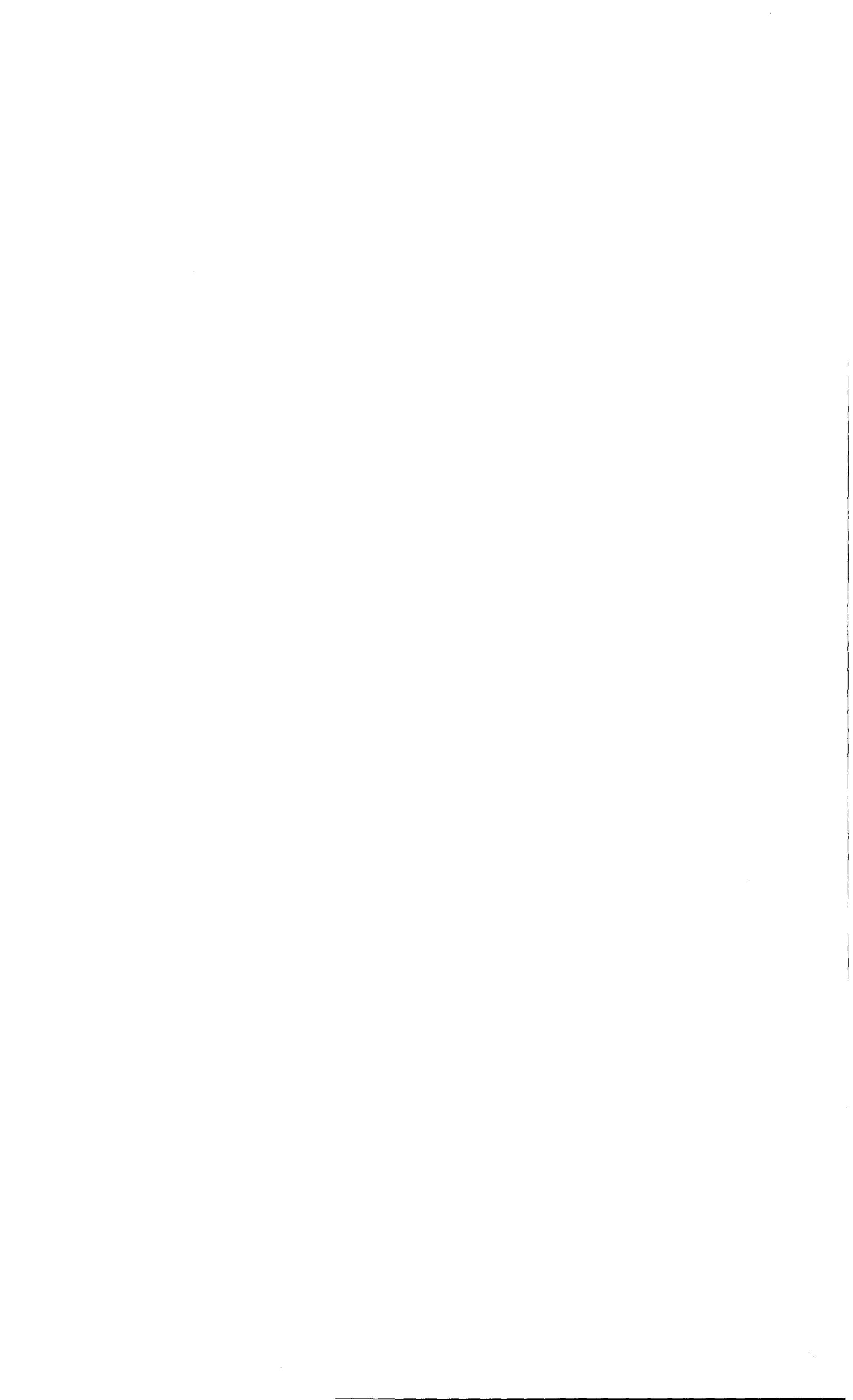
Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures.

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux.

Choisissez un bloc de construction.

Choisissez un bloc de construction.

Choisissez un bloc de construction.



AVIS D'EXPERT

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	Rétablissement de l'enrochement de protection au-dessus du pont-tunnel Louis-Hippolyte La Fontaine	
Initiateur de projet	ministère des Transports	
Numéro de dossier	3211-02-276	
Dépôt de l'étude d'impact	2014-10-20	
Présentation du projet : Le pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine est situé sur le territoire des villes de Montréal et de Longueuil. Il permet à l'autoroute 25 de franchir le fleuve Saint-Laurent. Cet ouvrage est recouvert d'un enrochement de protection qui en assure la stabilité.		
La portion visée par le présent projet, construite vers 1964, permet de relier l'île Charron à l'île de Montréal. La réfection de l'enrochement de protection est désormais devenue nécessaire en raison de son érosion graduelle au fil du temps. Le tunnel étant composé de caissons préfabriqués et submergés, cet enrochement est un élément essentiel pour assurer la stabilité de l'ouvrage.		
Le projet du MTQ a donc essentiellement pour objectif de rétablir l'épaisseur minimale de cet enrochement, soit 1,83 m. Son rétablissement couvrira une superficie de près de 13 000 m ² .		
Il est prévu que ces travaux soient réalisés en 2020 et devraient s'échelonner sur environ six semaines.		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	MELCC	
Direction ou secteur	Direction de l'expertise hydrique	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région		

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentées, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	<input type="button" value="Choisissez une réponse"/>
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?	
<ul style="list-style-type: none">Thématisques abordées : <input type="text"/>Référence à l'étude d'impact : <input type="text"/>Texte du commentaire : <input type="text"/>	

Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Clause(s) particulière(s) :			
<input type="text"/>			

AVIS D'EXPERT
PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

2

**Avis de recevabilité à la suite
du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires**

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

Choisissez une réponse

- Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Choisissez une réponse

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3

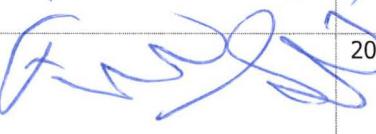
Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Cliquez ici pour entrer du texte.

Le projet est acceptable tel que présenté

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Mélanie Adam	Ing jr. Biol., M.Env No OIQ: 5052511		2019-05-29
François Godin	Ing., M. Sc. No OIQ: 108955		2019-05-29

Clause(s) particulière(s)

La responsabilité des analyses faites dans ce dossier et de leurs conclusions demeure entièrement à la charge du consultant et du promoteur du projet. Les ingénieurs de la DEH ne peuvent attester que les résultats présentés sont bons ou que les calculs faits sont exacts puisqu'ils en prendraient alors la responsabilité professionnelle, alors qu'ils ne les ont pas effectués ni supervisés personnellement.



05 JAN. 2015

IN
Direction de l'évaluation environnementale
des projets hydrauliques et industriels

HC-5935

Note

DESTINATAIRE : M. Hervé Chatagnier, directeur
Direction générale de l'évaluation
environnementale et stratégique
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydrauliques
et industriels

DATE : Le 22 décembre 2014

OBJET : **Avis relatif à la recevabilité de l'étude d'impact du projet de
« Rétablissement de l'enrochement de protection au-dessus
du pont-tunnel Louis-Hippolyte La Fontaine » – Volet
espèces floristiques menacées ou vulnérables**

N° DOSSIERS : SCW 730893; V/R 3211-02-276; N/R 5145-04-18 [463]

La présente donne suite à votre demande d'avis du 3 novembre 2014 sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet susmentionné déposée en septembre 2014 par le consultant « AECOM » et transmise par l'initiateur du projet le ministère des Transports du Québec. Les commentaires de la Direction de l'expertise en biodiversité (DEB) portent sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS).

Le projet consiste à rétablir l'enrochement au-dessus du pont-tunnel. L'entreposage des matériaux ainsi que le chargement des barges d'approvisionnement s'effectueront à partir du port de Montréal. Ainsi, aucun impact n'est appréhendé sur la végétation terrestre, riveraine et aquatique.

Des inventaires réalisés à une période propice par un botaniste ont néanmoins révélé la présence de sept EFMVS sur les îles Charron et Verte ainsi que les îlets du Large. Ces données devraient être transmises au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec afin que ces occurrences soient mise à jour.

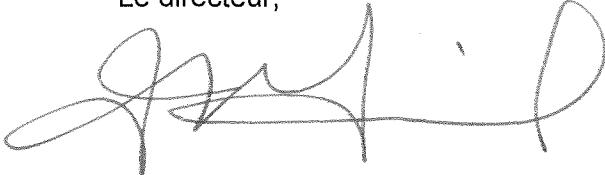
...2

Édifice Marie-Guyart, 4^e étage, boîte 21
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3907
Télécopieur : 418 646-6169
Jean-pierre.laniel@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Après analyse, la DEB considère l'étude d'impact recevable et le projet acceptable eu égard aux EFMVS. Ainsi, à moins de nouveaux développements dans ce dossier, vous n'avez plus à nous considérer lors des étapes ultérieures, ni à nous transmettre les documents afférents.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Nancy Hébert au 418 521-3907, poste 4416.

Le directeur,



Jean-Pierre Laniel

JPL/NH/se

NOTE

DESTINATAIRE : Mélissa Gagnon, directrice
Direction générale de l'évaluation environnementale et
stratégique
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques
et industriels

DATE : Le 6 septembre 2018

OBJET : **Deuxième avis relatif à la recevabilité du « Rétablissement de l'enrochement de protection au-dessus du pont Louis-Hippolyte La Fontaine » - Volet Espèces exotique envahissante**

N° DOSSIERS : SCW 730893 ; V/R 3211-02-276 ; N/R 5145-04-18 [463]

La présente donne suite à votre demande d'avis datée du 24 avril 2018 sur les réponses aux questions et commentaires déposés en mars 2018. Les commentaires de la Direction de l'expertise en biodiversité (DEB) portent sur la prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE).

La DEB considère les réponses aux questions QC-31 et QC-32 satisfaisantes. En effet, l'initiateur a transmis les coordonnées des EEE et s'engage à nettoyer la machinerie.

CONCLUSION

Après analyse, la DEB considère le projet acceptable en égard aux EEE. Ainsi, à moins de nouveaux développements dans ce dossier, vous n'avez plus à nous considérer lors des étapes ultérieures, ni à nous transmettre les documents afférents.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec Mme Nancy Hébert au 418 521-3907, poste 4416.

LC/NH/lb


Line Couillard, chef d'équipe
Espèces et Communautés naturelles

Édifice Marie-Guyart, 4^e étage, boîte 21
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3907, poste 4783
Télécopieur : 418 646-6169
line.couillard@mddelcc.gouv.qc.ca
[Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca)